

Dîner-débat « L'interculturalité : un atout opérationnel » organisé par le Club de l'interculturalité et l'EMSOME avec le soutien de l'association Frères d'Armes.

- **Intervention de Dominique REY**

« Opérationnaliser l'interculturalité », c'est le thème, très motivant, du premier atelier que nous avons lancé au sein du Club et dont nous venons de remettre le rapport au Général Garnier, commandant l'EMSOME.

Les travaux sur l'interculturalité se développent depuis quelques décennies et cette discipline poursuit une forte évolution, tant dans ses concepts et méthodes, que dans ses applications. La mondialisation a amplifié le besoin des entreprises et de nombreuses modélisations ont été produites, parfois un peu réductrices, pour les contextes très normés des entreprises. Mais les modèles développés sont insuffisants et ne sont pas toujours applicables aux situations rencontrées par les militaires ou les diplomates.

Or l'interculturalité se joue dans l'action et l'interaction ; c'est une discipline d'application. C'est en situation que l'approche interculturelle prend tout son sens et obtient ses effets. C'est dans l'opérationnalité que les conceptualisations et les apprentissages sont mis à l'épreuve et révèlent leur pertinence.

Nous nous sommes donc proposés d'étudier avec l'EMSOME comment « opérationnaliser l'interculturalité », pour le domaine très spécifique des actions militaires, sur la base du retour d'expérience du personnel des armées.

Pour cela, nous avons collecté les témoignages d'expériences interculturelles de 15 officiers et sous-officiers. Ces interviews individuels nous ont permis d'identifier 250 situations élémentaires que nous avons analysées : comment ont-elles été gérées ? comment sont-elles ressenties ou évaluées avec le recul ? etc. Puis nous en avons tiré un descriptif, encore incomplet, des défis socioculturels rencontrés en mission militaire, qui ne sont que partiellement les mêmes que ceux des entreprises, et des recommandations pour adopter une démarche interculturelle adaptée aux militaires, ainsi que pour les apprentissages correspondants.

Ce travail, très prometteur, n'en est encore qu'à sa première ébauche et le document remis au général Garnier n'est qu'un rapport d'étape. Mais il apporte déjà une vision relativement claire de l'objectif à atteindre : **donner aux armées les outils nécessaires pour bénéficier de cet atout opérationnel que représente l'interculturalité.**

- **Intervention de Pascal REY**

S'ouvrir à l'interculturalité, c'est d'abord s'ouvrir à sa propre culture. C'est en confrontant sa culture à d'autres, qu'on peut être en mesure de mieux la comprendre et de cerner ses spécificités. Pour cela, encore faut-il être ouvert et sensibilisé à ce qu'est l'interculturalité. En effet, il faut, de prime abord, partir du principe que les piliers de notre culture ne sont pas universels, que ce qu'on apprend depuis la primaire comme étant entendu par l'ensemble de l'humanité, ne dépasse peut-être pas nos frontières.

Par exemple, des concepts comme la filiation, la propriété, la justice, autant d'éléments constitutifs d'une culture, ne sont pas perçus de la même façon sur la planète entière. Prenons ces trois concepts en présentant leur perception ouest-africaine afin d'illustrer jusqu'où peut aller un fossé culturel entre deux sociétés.

La compréhension de la construction de la propriété et du droit coutumier ouest africain nous permet d'explorer une tout autre construction du concept de détention. Celle-ci mêle droits d'administration collectifs, et droits opérationnels individuels, tous sous l'égide du lignage

fondateur, qui descend de celui qui a fondé le village. Ainsi, se superposent sur une même parcelle de nombreuses strates de détention qui font que pour une même terre, plusieurs personnes peuvent revendiquer sa propriété si on s'y intéresse avec un prisme ethnocentré, basé sur notre perception du droit de la propriété.

La conception de la filiation et les phénomènes générationnels ont une importance prépondérante dans ces sociétés pour lesquelles elle marque les hiérarchies sociales. Le droit d'aînesse ne peut ainsi être exercé que par le plus vieux de la génération des pères. On marque effectivement les différences, que tout le monde connaît au sein de la communauté, entre les pères et les fils. Il ne faut alors pas être surpris de la possibilité sur un court laps de temps, de voir quelqu'un aller plusieurs fois à l'enterrement d'un père.

Également, la conception de la justice en dit long sur une société. Dans les sociétés qui nous intéressent, nous sommes très loin du modèle rawlsien de la justice basée sur l'équité et l'égalité des chances. Un ancien sur un jeune, un fondateur sur un étranger, un père sur un fils, gagneront toujours mais les verdicts doivent rester dans des bornes de l'acceptable. L'objectif n'est en rien la recherche de la vérité mais bien d'assurer la paix sociale de la communauté. Les « juges » s'intéressent ainsi à savoir si les deux parties opposées sont d'accord avec le jugement, chose inimaginable dans un tribunal occidental.

Plus que chercher à comprendre tous les éléments constitutifs d'une culture, il est donc surtout important d'avoir une certaine ouverture d'esprit. De plus, il est intéressant de réaliser qu'il existe des fondements légitimes à tout ce qui fait une culture, qui est une construction empirique lente basée sur un contexte et un environnement spécifiques. Le droit foncier coutumier est ainsi conçu pour assurer des réserves pour tous dans la durée et assurer la reproduction du système. Il en va de même pour la conception de la justice, qui a alors pour objectif de maintenir la paix sociale et donc la durabilité du système.

- **Intervention de Carole ANDRE-DESSORNES**

La Turquie, feu l'Empire ottoman, était un empire multi-confessionnel, multi-culturel. Vers la fin du 19^{ème} siècle commence le glissement vers un ultranationalisme qui coïncide avec la perte de territoires, en raison des colonisations française et britannique qui se font aux dépens de l'Empire. La 1^{ère} Guerre mondiale provoque sa chute et va définitivement changer le visage du Proche et Moyen-Orient et donc de la Turquie née de cet effondrement. Ce fut un choc et un traumatisme pour l'Empire.

-I°/ Erdogan 1er Ministre = un tournant dans la politique étrangère turque.

On va passer d'une politique transatlantique dictée par les USA... à une politique plus indépendante, renouant avec le "*le passé glorieux*" de l'empire ottoman, avec l'identité musulmane et réaffirmant l'identité turque. Ahmet Davutoglu (Conseiller puis ministre des Affaires étrangères) est celui qui initie ce tournant. Politique qui repose sur plusieurs piliers : la profondeur stratégique, les cercles concentriques, le soft power (prenant appui sur la formation d'une élite arabe turcophone, valorisant le patrimoine ottoman, les séries TV turques, l'action humanitaire) et le zéro problème avec les voisins.

-II°/ Erdogan président = Davutoglu évincé

Erdogan cherche à s'affirmer de plus en plus ; il est plus interventionniste. Mais la période est conflictuelle. Sa politique devient plus pragmatique et il amorce un rapprochement avec la Russie. Mais cette alliance ne doit pas faire oublier que la Russie est aussi un vieil ennemi (rivalités au 19^{ème} siècle ; puis dans des camps opposés pendant la 1^{ère} Guerre mondiale). La politique étrangère est de plus en plus dictée par la politique intérieure.

-III°/ La Guerre en Ukraine = retour au pragmatisme.

La géographie de la Turquie fait d'elle une zone tampon. C'est un jeu d'équilibriste. La guerre en Ukraine est un Ticket retour après une période d'isolement relatif à l'international et de tensions et conflits dans la région.

En conclusion :

2023 représente un enjeu de taille pour Erdogan : présidentielle et législatives, ainsi que le centenaire de la république turque. Il se présente comme l'héritier de Kemal mais surtout de l'Empire ottoman. Deux éléments sont incontournables pour comprendre Erdogan et la nation turque. L'identité turque est de plus en plus réaffirmée, notamment à travers la question kurde qui a toujours été une obsession pour la Turquie. Et il n'est pas question de permettre l'affirmation de l'identité kurde qui est perçue comme une menace, notamment à travers le PKK. Cette question explique aussi les opérations militaires menées par la Turquie en Syrie et dans le Kurdistan irakien.